

A travers les PPP, nous allons nous intéresser à comment peut travailler un lobbying, le contexte de la négociation des contrats et les conséquences à long terme de cette génial-politique.

D'après Wikipedia : Le **partenariat public-privé (PPP)** est un mode de [financement](#) par lequel une autorité publique fait appel à des [prestataires](#) privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au [service public](#). Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère. Ce mode de financement est présent dans de nombreux pays sous des formes variées.

1. La présentation des PPP aux décideurs

Le contexte

- Vous venez d'être choisi ou élu Maire, Député, Ministre, ... (félicitations) et vous avez pleins de projets formidables en tête. Ils font partie de vos promesses et engagements.
- Vous vous mettez donc au travail et vous découvrez alors qu'avec l'état des finances, vos projets donc votre réputation risquent fort d'être compromis
- Mais il y a une ...

La solution

- ❖ Ce sont les PPP = Partenariat Public Privé via le document ci-joint (PPP.pdf)
- ❖ [*Ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat.*](#)
- ❖ Entre 2 réunions, pendant les voyages, le soir à la veillée, ... vous commencez à le lire mais c'est long.
- ❖ Il commence par une définition qui va tout à fait dans ce que vous attendez pour vos projets. Il y a aussi de nombreux exemples assez enchanteurs et chiffrés, des expériences semble-t-il bien menées ... Mais rentrons un peu dans les détails du document de présentation...

Le document de présentation

Partie 1 : L'ampleur et l'étendue du phénomène des partenariats public-privé (page 5 à 24)

- ❖ Depuis le temps, cet outil est bien rodé, vous ne serez pas seul à l'utiliser.
- ❖ Des exemples bien choisis :
 - Les partenariats public-privé au Royaume-Uni : la Private Finance Initiative (PFI) a été conçue comme une alternative à la privatisation dont les limites commençaient à apparaître dès le milieu des années 1980
 - Un tableau des PPP en Europe
 - Le cas italien : le partenariat public-privé dans le cadre d'une stratégie budgétaire
 - L'exemple des États-Unis avec des PPP sous surveillance :
 - Dans des pays en voie de développement

Partie 2 : Économie des partenariats public-privé (page 25 à 42)

Il s'agit tout à la fois :

- de réaliser des investissements publics dans un contexte budgétaire contraint,
- de bénéficier des savoir-faire et des capacités des firmes privées,
- enfin de s'assurer d'une répartition optimale des risques entre entité publique et prestataire privé : chaque risque est attribué à la partie la plus à même de le gérer.

Partie 3 : Montage financier et risques liés aux partenariats public-privé (page 43 à 63)

- Présentation des moyens de comparaison des solutions classiques et via PPP.
- Comparaison des montages financiers possibles pour le projet
- Il y a ensuite une présentation des scénarios possibles avec une étude des risques à se partager et quelques précautions à prendre avec des exemples parlants.

Partie 4 : Les contrats de partenariats en France : Enfin des exemples chez nous en France ! (Page 64 à 77 + 2 pages de conclusion)

Vos conclusions

- ❖ **Vous êtes convaincu : c'est une bonne solution où tout le monde est gagnant.**
 - Vous et vos promesses
 - Vous et votre notoriété
 - Votre équipe, parti, ...
 - Les finances avec les gains escomptés
 - Le déficit structurel public est même préservé !
- ❖ **Mais, avez-vous pu tout lire et bien l'analyser ? 79 pages + les références ! !**
- ❖ Fort de votre enthousiasme, vous lancez vos collaborateurs sur un de vos projets.
- ❖ Heureusement, vous avez un personnel dynamique ...
- ❖ Ont-ils bien lu le document avec le temps et toute l'attention nécessaire, en période de manque de personnel ? En tous cas, il faut enchaîner les consultations, les choix des fournisseurs et la mise en forme des contrats.

2. La négociation et les déséquilibres en présence

- ❖ **Les contraintes de vos services (la force publique)**
 - Faire et concrétiser le projet au plus vite
 - Pas trop concerné directement financièrement, mais des aides aux frais de campagne électorale seront appréciées
 - Pas trop de connaissance sur le sujet donc besoin d'aide
- ❖ **Les contraintes du Contractant**
 - Gain maximum
 - Minimiser ses risques et ses responsabilités
 - Impliqué directement financièrement (lui et ses sous-traitants) donc marge de sécurité énorme.
 - Il doit emprunter pour réaliser le projet
- ❖ **LE CONTRAT**
 - **Les spécialistes des bureaux d'étude peaufinent le projet avec leurs objectifs financiers. Ce sont souvent eux qui, en expert, déterminent les besoins.**
 - **Bien sûr, à cause de la responsabilité dans le temps de la construction, il y aura une exclusivité pour l'entretien, les réparations et les modifications (les tarifs y sont rarement précisés).**
 - **Une clause financière dissuasive est introduite en cas de déni.**
 - **Le montage technico-juridico-financier est protégé par le secret industriel et commercial. Par l'opacité du contrat, un contrôle démocratique est évité**
 - **Grand déballage médiatique biaisé quand tout est bien ficelé.**

3. Les conséquences à travers quelques exemples

❖ Quelques exemples

Hôpital de Bourgoin-Jallieu

- Construit avec regroupement avec une clinique privée (synergie) alors qu'il avait été complètement rénové 3 ans avant. Actuellement, en bref, le privé s'occupe du lucratif et l'hôpital des cas pathologiques.
- Location : environ 1 million par mois pendant 30 ans
- Réparations et modifications sur-facturées largement et de qualité limite
- Pas encore pu obtenir des chiffres sur le budget de l'hôpital (en cours)

Le palais de justice de Paris

- Contrat de 27 ans** qui se termine en 2043.
- en maîtrise d'ouvrage publique, était évalué à 679 millions d'euros. À cette date, l'État aura payé 2,3 milliards d'euros. Cela comprend le remboursement de l'investissement, les frais financiers et la maintenance des installations
- À comparer avec un emprunt obligataire au taux de 1,86% ou taux de 3% sur 30 ans.
- 86 millions d'euros par an pendant trois décennies
- Montant exorbitant de la clause de dédit → abandon de toute remise en question par Mme Taubira !
- il y aurait quand même 12 PPP en cours

<https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/le-palais-de-justice-bouygues-gabegie-financiere-as-usual>

Les écoles de Marseille

- 30 écoles à revoir et refaire. Marché prévu de 1 Milliard d'€ → remis en question par le tribunal administratif de Marseille
 - Le caractère favorable du PPP non démontré
 - Il nuit au tissu économique des TPE/PME locales.
- https://local.attac.org/marseille/IMG/pdf/memoire_sa_13_et_collectif_mcppp-final.pdf

L'Écotaxe avec Ecomouv

- Son capital ne s'élève qu'à 30 millions d'euros tandis que le projet suppose 650 millions d'euros d'investissement. La firme a donc d'abord emprunté 485 millions d'€ à 7,01% alors que le taux actuel des emprunts d'État ne s'élève qu'à 2,7% Voilà qui réjouit « un consortium de banques emmené par le Crédit agricole, les banques italiennes Unicredit et Mediobanca, la Deutsche Bank, le Crédit lyonnais et la Caisse des dépôts » (Médiapart).
- Pour une recette d'environ 1,2 milliard/an, la société se verra reverser 240 millions/an donc bénéfice annuel de 960 millions € sur 11,5 années
- 20 millions/an en cas d'inactivité et **800 millions d'€ en cas de renoncement : c'est ce qui a été payé !**
- ...

❖ Plus tard, nous nous apercevons souvent indirectement :

- Que les coûts de mise en service, d'exploitation sont au moins supérieurs de 20% à une construction classique par une maîtrise d'ouvrage publique (appel d'offre, ...)
- Pour empêcher toute remise en question (et suppression) du contrat, des pénalités exorbitantes sont prévues.
- Si un quota de bénéfice n'est pas atteint, la collectivité complète le manque en plus du loyer fixé
- De l'opacité du contrat et de ses coûts réels
- Une omerta est même organisée sur ce sujet car des propriétaires des médias sont partie prenante (Bouygues entre autres).
- ...

4. En route vers la PPP

Alors, la PPP devient la "*Privatisation Perverse du Public*"

- Quand l'État ne pourra plus payer, les locations-ventes que sont en fait les PPP reviendront à leurs propriétaires donc la privatisation sera inéluctable.
- **La générosité financière actuelle tous azimuts de toutes les institutions publiques, (État, Région, Département, Communes) conforte cette thèse.**

- Les objectifs de privatisation quasi généralisé de l'OCDE (voir cahier OCDE n°13 – 1996) seront alors pleinement accomplis.
- *Une grenouille immergée dans une bassine chauffée très doucement restera dans l'eau. De même, les finances publiques accusent des déficits de plus en plus importants sans que presque personne ne réagisse*
- *Les responsabilités sont réparties de façon parcellaire ; au final, « aucun flocon ne se sent responsable d'une avalanche » (Voltaire)*

5. Et maintenant, que pouvons-nous faire ?

Informer sur la nocivité des contrats PPP

Année après année, depuis 2012, la Cour des comptes ne cesse de dénoncer ces contrats qui aggravent l'endettement de l'État et des collectivités, et entraînent des loyers très élevés pesant sur la qualité du service et les gens qui y travaillent (suppression de postes, mise sous pression, ...). Il faut cesser cette « fuite en avant » et renoncer aux PPP.

- Dénoncer l'utilisation de ce type de contrats**, faire irruption dans les processus, contrôler leur mise en œuvre et leur « flexibilité ». Exiger la publicité de ces contrats largement couverts par un « secret industriel et commercial » accepté par la personne publique
- Se porter partie civile contre les signataires** car c'est leur travail qui engage la communauté.,
- Les campagnes des élections doivent être l'occasion d'interpeller les candidats sur cette question** mais sont-ils au courant et que vaut maintenant la parole d'un élu ! 😊
- Plus largement, il faut obtenir des retours en Maitrise d'ouvrage public (Régie publique)
- Il faudrait arriver à abroger l'ordonnance de 2004.** Les contrats de participation ont été développés concomitamment par le biais législatif de l'ordonnance - qui a permis d'échapper au débat public - si tant est que les députés et la presse ne s'y intéressent pas et pour cause : les profiteurs détiennent la presse.
- Certains pays ont déjà interdit les PPP mais chez nous, nous en préparons une réforme !!**

Pour information :

Ainsi, dans l'ordre des responsabilités et de la hiérarchie, les responsables de cet instrument juridique douteux et ruineux des PPP sont :

MM. Chirac, Raffarin, Sarkozy, de Villepin, Perben, Mme Alliot-Marie, MM. Douste-Blazy, de Robien, Dutreil et Donnedieu de Vabres qui ont signé l'[Ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat.](#)